

COMMUNE DE MENTHONNEX-EN-BORNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2012

Présents,

Le Maire :	Guy DEMOLIS
La secrétaire de mairie	Martine BRAND
L'adjoint en charge de l'urbanisme :	Denis BRUNET
L'adjoint en charge du scolaire :	Bernard SAILLANT
L'adjoint en charge des bâtiments	Gilbert HENRY
L'adjoint en charge des travaux et de la voirie :	Serge CHAMOT

Mmes les conseillères municipales : Sandrine BOCHET, ,
MM. les conseillers municipaux : , Olivier CHAMOT, Serge RAGAZZONI, Thierry TISSOT, Serge YAKOVLEFF

Excusés : Mmes Jocelyne BORNE, Véronique GUILLAUME, Maryline ROSSET, MM. Gérard CHAMOT, Jean-Marc MERLIN

Assistaient également à la réunion :

- M. Mathias HOTTOIS : Directeur des Offices du Tourisme de la CCPC et de la CCPF
- Association Dogs at work représentée par Mmes Claude TROGNON, Isabelle VIOLLET, Aude Nicolin, et MM. Eric DOOGHE, Sébastien GARNIER et Eric GAUTREY.

Le maire ouvre la séance à 19 H en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des participants et indique que la réunion plénière concernant les affaires communales sera suivi d'une réunion extraordinaire où ont été conviées les municipalités voisines du Plateau des Bornes afin d'échanger sur des actions communes à développer et la signature d'une charte du Plateau des Bornes.

En préambule, l'assemblée accueille les responsables de DOGS AT WORK, une association dont le siège est situé à Villy-le-Bouveret et qui souhaite s'insérer dans la vie locale en développant l'éducation canine.

Compte tenu que la mairie est de plus en plus sollicité pour traiter des réclamations de voisinage liées aux « problèmes de chiens », le conseil municipal se montre attentif aux missions de cette structure qui souhaite développer l'éducation sociale des chiens et de leurs maîtres.

Afin de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions ses adhérents et ses compétiteurs pour assurer ses activités de dressage, cette association est à la recherche d'un terrain d'environ 2000 m2 éloigné des habitations et facilement accessible.

Suite à un bref échange sur le repérage de terrains communaux susceptibles de se prêter à ce genre d'entraînement et afin de s'assurer de la compatibilité avec le voisinage et la présence cynégétique, il est décidé de confier à l'un des adjoints, M. Serge CHAMOT, la faisabilité en concertation avec l'association de chasse.

PRESENTATION DU DIRECTEUR DE L'OFFICE DU TOURISME

M. le Maire présente à l'assemblée Mathias HOTTOIS qui a été recruté en début d'année pour promouvoir les offices de tourisme des communautés de communes des pays de Fillière et de Cruseilles.

Originaire des Flandres, titulaire d'une maîtrise en aménagement touristique et développement durable, il a été recruté conjointement par les deux communautés de communes.

Sa mission de développement touristique consiste à développer des points d'ancrage faits autour du patrimoine local, de promouvoir les 80 kms de chemins de randonnée classés au PDIPR, d'établir des liens étroits avec hébergeurs, restaurateurs et animateurs d'activités culturelles et sportives.

Le maire se propose de lui faire prochainement découvrir la richesse du territoire communal et l'invite à prendre part à la réunion qui suivra consacrée au projet de territoire du Plateau des Bornes.

GOUDRONNAGE DE LA VOIRIE COMMUNALE DU HAMEAU DE LA RIPPAZ

Suite à la mise en souterrain des réseaux secs, au recalibrage du réseau d'eau pluviale et le renouvellement du réseau d'eau potable, il s'avère nécessaire de procéder à l'enrobage de la voirie.

Une consultation a été lancée courant juin. Quatre entreprises ont présenté une offre, toutes recevables, avec une valeur technique équivalente :

Eiffage :	122.674,05 € HT
SCREG :	123.691,30 € HT
Eurovia	148.643,72 € HT
Filière Enrobage	151.565,70 € HT

Il est décidé d'attribuer le marché à l'entreprise la mieux disante au niveau du prix et du délai d'intervention, à savoir l'entreprise Eiffage qui propose d'exécuter les travaux au courant du mois d'août.

TRAVAUX DE SECURISATION DE VOIRIE ET DE RESEAU D'EAU PLUVIALE

Le service environnement de la DDT ayant validé les travaux de sécurisation du chemin de

Bastaly reliant l'agorespace au chef-lieu, ainsi que de chez Les Maîtres, il est décidé de relancer l'entreprise Mendès pour l'exécution des travaux.

DEBORDEMENT DE LA FOSSE A LISIER DE LA PORCHERIE DE CHEZ LES MAITRES

Le Conseil Municipal est informé de réclamation du voisinage et de l'intervention des services de la DDT qui ont fait parvenir un avertissement au président de la coopérative laitière en leur priant également de se mettre aux normes concernant les réseaux séparatifs de la porcherie. Il est convenu de revoir l'évacuation du pluviale, en aval de la fruitière lors des travaux de Chez Les Maîtres.

CONSOLIDATION DU PONT DE CHEZ PEGUIN

Le pont de Chez Péguin situé au-dessus du ruisseau de Verrey a subi ces dernières années d'importantes dégradations qui fragilisent la portance de l'ouvrage et présentent un danger imminent.

La CCPC qui a la compétence de ces ouvrages envisage de réaliser prochainement le reconditionnement de ce pont. Une instruction est en cours auprès des services de l'eau de la DDT pour valider le projet.

Dans l'attente, il est décidé d'interdire le passage des véhicules au travers de l'ouvrage. Seuls les passages piétonniers étant autorisés.

SALLE POLYVLENTE

Suite à la visite de la commission de sécurité, il s'avère nécessaire de réaliser un certain nombre de travaux de mise en conformité notamment électrique. Il est décidé de profiter de la période estivale pour réaliser ces travaux ainsi que le rafraîchissement (peinture) des murs.

BOUYGUES TELECOM

Le 20 octobre 2005 la commune de Menthonnex-en-Bornes a autorisé Bouygues Télécom à implanter un relai de téléphonie mobile sur une parcelle sise lieudit «Devant Les Pesses ».

Celle-ci demande l'autorisation de transférer ses droits et obligations nés au titre de la convention d'occupation du domaine à sa filiale, France Pylônes Services ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne un avis favorable.

SITE INTERNET

Sur proposition de Sandrine BOCHET, il est décidé de créer un lien entre le site de la commune et celui du CG 74 afin de promouvoir le covoiturage

RETROCESSION DE LA PARCELLE CADASTREE A 2184 A LA RIPPAZ A MME

DENIS ARIELLE

Par délibération du 7 novembre 2011, le conseil municipal ayant procédé, après enquête publique, à l'aliénation d'une portion de 13m d'un ancien chemin rural désaffecté, il est décidé de régulariser la cession de 77m2 de foncier cadastré A 2184 à La Rippaz, au profit du propriétaire riverain à savoir Mme DENIS Arielle, au prix de 184 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne pouvoir au Maire pour signer les actes authentiques et dans le cas où ces derniers seraient reçus en la forme administrative, délègue M. HENRY Gilbert, adjoint au Maire, pour représenter la commune.

URBANISME

Permis de construire

- M. Mme JOHN François, 154 Route à des Petits Pierres pour l'aménagement des combles de

leur habitation

- M. Mme BALMIER Christophe pour la construction d'une maison individuelle à La Rippaz

Déclaration Préalable

- M. Emmanuel TISSOT, 539 Route des Margolliets pour la construction d'un muret en limite de propriété

Certificat d'urbanisme

- Mme COMPAGNON Patricia pour le détachement d'un lot à bâtir de 1600 m2, 201 Route de Chez Péguin

Taxe Locale d'Equipement – demande de remise des pénalités de retard

Permis de construire n° 7417710X0007 – M. Mme Jeanningros Alexis

INFORMATIONS DIVERSES

Le conseil municipal est informé de l'organisation les 7 et 8 juillet par le comité des fêtes « Lou Menthnalis » de la fête au village. A cette occasion, la circulation automobile sera réglementée sur le chef-lieu. Il sera demandé aux responsables d'apporter une attention particulière à la sécurité des biens et des personnes.

Le conseil municipal prend acte de réclamations de plus en plus nombreuses concernant :

- les nuisances liées aux activités nocturnes du Bistrot durant les week-end.

- l'état de délabrement du tronçon de la RD 27 situé entre le carrefour des Petits Pierres et le Pont de Verrey à la limite d'Evires. Il est proposé d'alerter le président du Conseil Général.

DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

2012/05/001 Taxe Locale d'Equipement – demande de remise des pénalités de retard
Permis de construire n° 7417710X0007 – M. Mme Jeanningros Alexis

2012/05/002 Avenant de transfert au profit de la société France Pylônes Services de la concession conclue avec Bouygues Télécom

2012/05/003 Vente de la parcelle communale cadastrée A 2184 à Mme DENIS Arielle

Le Maire,
Guy DEMOLIS